

CHIRURGIEN DE GARDE 24 h/7 jours

Pour Montréal : 514 890-8266

Pour l'extérieur : 1 888 688-8882



Tout patient de 14 ans et plus ayant subi une amputation complète ou incomplète avec dévascularisation :

- d'un pouce
- d'un seul doigt
- de plusieurs doigts
- de la main
- du poignet ou de l'avant-bras
- du coude ou proximal au coude
- de toute partie réimplantable (oreilles, nez, etc.)

CONTRE-INDICATIONS ABSOLUES DE TRANSFERT

- Patient polytraumatisé
- Patient instable

PROCÉDURES DE STABILISATION

- Contrôle de l'hémorragie
- Immobilisation appropriée du patient ou de ses membres
- Mise en place d'un accès veineux
- Administration des médicaments nécessaires
- Stabilisation du patient et préparation du membre amputé pour le transfert

TRANSFERT

L'urgentologue du centre d'origine informe le chirurgien de garde de l'heure du départ du patient.

Le membre amputé doit être mis dans une compresse de sérum physiologique à l'intérieur d'un sac de plastique hermétique et **le tout** placé dans un mélange d'eau et de glace.

DOCUMENTATION À TRANSFÉRER

- Feuille de prise en charge de trauma (AH-450)
- Formulaire de prise en charge du traumatisé – soins infirmiers
- Notes d'observation du centre d'origine et pendant le transfert
- Documentation préhospitalière (RIP AS-803 et AS-810) pour toutes les régions du Québec, à l'exception de Montréal et Laval (RIP AS-802 et AS-811) concernant :
 - la prise en charge à partir du lieu de l'accident
 - le(s) transfert(s) interétablissements
- Notes d'évolution
- Consultations (médicales et autres professionnels)
- Résultats de laboratoire
- Radiographies du membre amputé et de sa racine en place
- Tout document jugé pertinent

Une image devrait être envoyée à l'adresse suivante : reimplantation.chum@sss.gouv.qc.ca